

R - I COURS :

Inscription à l'activité :

M./Mme/Melle Nom :

Prénom né(e) le

Lieu de naissance : Nationalité

Adresse

Code postal Ville Photo

Tél. Port.

E-mail

Profession de l'adhérent : Date 1^{ère} adhésion :

En cas d'accident, prévenir M tél.

J'autorise l'association à publier et à utiliser les photos et vidéos où figure mon enfant ou moi-même dans le cadre des actions promotionnelles et pour le site Internet du club.

Je reconnais avoir pris connaissance des options supplémentaires à la garantie de base proposées par l'assurance.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A le

Lu et approuvé **Signature**

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné(e), Mr /Mme autorise mon enfant à pratiquer au KCVO et à participer aux manifestations de la saison 20__/20__ organisées par la Fédération et ses organismes déconcentrés.

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la saison sportive ou les manifestations.

Fait à le **Signature**

Partie réservée à l'administration du KCVO

Nombres chèques	Montants des chèques	Montant cotisations	Certif Médical	Enveloppe	Photo

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur, certifie que : M, Mme: ne présente aucune contre-indication à la pratique en club et en compétition.

Signature

Cachet du médecin

Règlement intérieur

Article 1 : Inscription

Pour être valable toute inscription doit comporter : la fiche bulletin d'adhésion dûment remplie ainsi que ses annexes (attestation parentale, certificat médical & règlement intérieur), une photo d'identité, 1 enveloppe timbrée et le paiement total de la cotisation annuelle.

Article 2 : Cotisation et tarif

La cotisation annuelle doit être payée en totalité dès la première semaine ou après le cours d'essai pour tous les adhérents. Les chèques de facilité de paiement seront débités chaque fin de mois suivant la date d'inscription. Toute cotisation est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou tout autre motif. Le tarif famille est appliqué aux adhérents d'un même foyer (liens de parenté directs).

Article 3 : Responsabilité

En cas d'accident la responsabilité du KCVO n'est engagée que durant les horaires de cours de chacun et seulement sur le tatami et sous surveillance du professeur. Hors tatami la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents qui devront s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un des professeurs du club.

Toute blessure, même bénigne, pendant un cours, devra être signalée au professeur ou au responsable. Le club assure le pratiquant aux garanties de base, tous pratiquants désirant contracter des options supplémentaires doivent le signaler lors de l'inscription. Le club n'est pas responsable des vols commis dans l'enceinte du gymnase Lamberdière.

Article 4 : Hygiène et tenue

Les adhérents participants aux cours se doivent d'avoir une tenue propre et appropriée à la discipline, les ongles des mains et des pieds propres et courts. Aucun bijou, bonbon ou autre nourriture n'est admis sur le tatami. La pratique des arts martiaux, Fitness et Zumba se fait uniquement tête nue. Le port de la coquille pour les hommes, ou d'un protège poitrine pour les femmes est obligatoire lors des compétitions ou des combats dans le dojo. Tous les élèves devront observer le silence dans le dojo. Pour la pratique des arts martiaux, le salut est obligatoire à l'entrée et à la sortie du dojo. Chacun se doit de respecter la tradition, les grades, l'humilité, la courtoisie ainsi que la loyauté.

Article 5 : Cours

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur le tatami. L'assiduité au cours devra être respectée.

Article 6 : Compétition

Les compétitions ne sont pas obligatoires. Leur participation dépend d'une autorisation parentale spécifique, un passeport FFKDA et deux timbres de licences dont celui de l'année, du certificat médical signé dans le passeport et du matériel nécessaire pour la compétition (gants, ceintures...). Pour tous passages de grades, compétitions, stages et manifestations, il est impératif que les parents et les adhérents s'informent auprès du secrétariat et lisent les panneaux de l'accueil.

Article 7 : Exclusion

Toutes infractions au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou discriminatoire envers ses camarades, ses professeurs ou responsables seront sanctionnées d'une exclusion définitive. Dans un souci de bon fonctionnement, toute proposition ou réclamation devra être transmise au secrétariat.

Le Président : Licatèse Joseph